

MEMORANDA.

A MEMORANDUM FOR THE MEMBERS OF THE BOARD OF DIRECTORS

~~CONFIDENTIAL~~

Il est à regretter que les affaires de la Compagnie ne soient pas plus prospères. On ne peut trop faire pour améliorer le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie. On doit à cet égard à nos actionnaires et à nos clients la plus stricte responsabilité. Afin de faciliter cette tâche, il est proposé de créer un comité de surveillance pour surveiller le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie. Ce comité sera composé de membres de la Compagnie et de membres étrangers. Les membres de la Compagnie seront élus par l'Assemblée Générale et les membres étrangers par le comité de surveillance. Le comité de surveillance aura pour tâche de surveiller le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie et de faire rapport à l'Assemblée Générale.

Il est à regretter que les affaires de la Compagnie ne soient pas plus prospères. On ne peut trop faire pour améliorer le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie. On doit à cet égard à nos actionnaires et à nos clients la plus stricte responsabilité. Afin de faciliter cette tâche, il est proposé de créer un comité de surveillance pour surveiller le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie. Ce comité sera composé de membres de la Compagnie et de membres étrangers. Les membres de la Compagnie seront élus par l'Assemblée Générale et les membres étrangers par le comité de surveillance. Le comité de surveillance aura pour tâche de surveiller le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie et de faire rapport à l'Assemblée Générale.

Il est à regretter que les affaires de la Compagnie ne soient pas plus prospères. On ne peut trop faire pour améliorer le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie. On doit à cet égard à nos actionnaires et à nos clients la plus stricte responsabilité. Afin de faciliter cette tâche, il est proposé de créer un comité de surveillance pour surveiller le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie. Ce comité sera composé de membres de la Compagnie et de membres étrangers. Les membres de la Compagnie seront élus par l'Assemblée Générale et les membres étrangers par le comité de surveillance. Le comité de surveillance aura pour tâche de surveiller le travail et l'importance de l'industrie de la Compagnie et de faire rapport à l'Assemblée Générale.

ROBERT STANLEY & SONS

20 Rue Saint-Vincent.